

2024 - 32 Séance du Conseil municipal du 15 avril 2024
Service : Vie associative et initiatives locales
Référence : CM/JM

Objet : SPORT - SUBVENTIONS 2024 ET CONVENTION AUX ASSOCIATIONS - APPROBATION

Le quinze avril deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le 9 avril deux mille vingt-quatre, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Monsieur Ludovic Joyeux, 1^{er} Adjoint. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Ludovic JOYEUX, Clotilde ROUGEOT, Michel LUCAS, Laëticia BAR, Sylvie PELLOQUIN, Jean-Michel EON, Corinne CHENARD, Gilles PHILIPPEAU, Geneviève HAMEON, Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Hervé LEBEAU, Dolorès LOBO, Catherine RADIGOIS, Anne-Laure BOCHE, Mohamed BENHAMDI, Sandrine GOURDON, Hélène RAUHUT-AUVINET, Julien PELTAIS, Pierre CAMUS-LUTZ, Yvan VALLEE.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Marie-Estelle IRISSOU à Gilles PHILIPPEAU

Julien ROUSSEAU à Julien PELTAIS

Patrick EVIN à Michel LUCAS

Ludivine BEN BELLAL à Yvan VALLEE

Yves ANDRIEUX à Hélène RAUHUT-AUVINET

Absents excusés : Adeline BRETIN, Patrice BOLO, Françoise FOUBERT, Olivier FRANC, Carole GRELAUD, Olivier MICHE, Jacqueline MENARD-BYRNE, Farid OULAMI, Olivier SCOTTO.

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de conseillers effectivement présents : 21

Secrétaire : Sylvie PELLOQUIN

Rapporteur : Laëticia Bar

EXPOSE

Les associations participent activement au rayonnement du territoire et au bien vivre ensemble sur la Commune. Dans la continuité de son ambition pour la vie associative, la Collectivité continue de réaffirmer son engagement et son soutien auprès de toutes les associations qui participent de l'animation des politiques publiques sur le territoire.

Ainsi, le renforcement du partenariat entre la Ville et les associations se poursuit dans une logique d'engagements réciproques favorisant l'équité et la transparence dans une démarche de redevabilité des deniers publics et de sécurisation des associations.

Le budget primitif 2024 prévoit les crédits au titre des subventions de fonctionnement des personnes morales de droit privé. Ainsi la Ville soutient en 2024, 109 associations pour un montant total de 1 055 178 euros en subventions de fonctionnement et subventions exceptionnelles.

Il convient dès lors de préciser le montant de la subvention de fonctionnement et/ou exceptionnelle attribué, pour l'année 2024, aux associations dont la politique publique relève du sport.

Le sport représente un puissant vecteur de cohésion, d'épanouissement personnel, de santé et d'inclusion. Aussi, la ville de Couëron attache une importance particulière à son essor sur son territoire.

Soucieuse d'encourager et de faciliter la diversité des pratiques, la Ville renforce son soutien auprès des clubs sportifs permettant de répondre au développement de la professionnalisation et à l'accroissement des adhérents.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2024-02 du Conseil Municipal du 5 février 2024 portant adoption du budget principal 2024 de la Commune ;

Vu l'avis du Bureau Municipal du 11 mars 2024 ;

Vu l'avis de la Commission Cohésion Sociale et Solidarités du 2 avril 2024 ;

Vu le projet de convention ci-annexé ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- attribuer aux associations les subventions suivantes :

Associations	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Total subvention	Conditions
Couëron Chabossière Football club	20 319 €	0 €	20 319 €	
Etoile sportive couëronnaise TOUTES SECTIONS	22 722 €	3 000 €	25 722 €	
<i>Dont Section athlétisme</i>	4 573 €	2 000 €	6 573 €	Subvention exceptionnelle dans le cadre de la réalisation du Cross inter régional 2024
<i>Dont Section Basket</i>	5 878 €	0 €	5 878 €	
<i>Dont Section Canoë-Kayak</i>	230 €	0 €	230 €	
<i>Dont Section Football</i>	523 €	0 €	523 €	
<i>Dont Section Handball</i>	6 416 €	0 €	6 416 €	
<i>Dont Section multisports</i>	300 €	0 €	300 €	
<i>Dont Section Palets</i>	278 €	0 €	278 €	

Associations	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Total subvention	Conditions
<i>Dont</i> Section Pétaque	2 282 €	0 €	2 282 €	
<i>Dont</i> Section Swin-golf	33 €	0 €	33 €	
<i>Dont</i> Section Tir à l'arc	1 541 €	1 000 €	2 541 €	Subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation de la rencontre interdépartementale (sur présentation de facture)
<i>Dont</i> Section Etoiles Adaptées	313 €	0 €	313 €	
<i>Dont</i> Section Rugby	355 €	0 €	355 €	
Chabossière olympique club TOUTES SECTIONS	19 232 €	300 €	19 532 €	
<i>Dont</i> Section Badminton	1 350 €	0 €	1 350 €	
<i>Dont</i> Section Basket	6 866 €	0 €	6 866 €	
<i>Dont</i> Section Escalade	4 853 €	300 €	5 153 €	Subvention exceptionnelle de soutien à l'encadrement spécifique lors de compétition (sur présentation de facture).
<i>Dont</i> Section Multisports	90 €	0 €	90 €	
<i>Dont</i> Section Handball	6 073 €	0 €	6 073 €	
Association Sportive et Culturelle La Concorde SECTIONS SPORTIVES	12 596 €	0 €	12 596 €	
<i>Dont</i> Section Badminton	698 €	0 €	698 €	
<i>Dont</i> Section Boxe	1 098 €	0 €	1 098 €	
<i>Dont</i> Section Gymnastique	4 863 €	0 €	4 863 €	
<i>Dont</i> Section Randonnée	1 011 €	0 €	1 011 €	

Associations	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Total subvention	Conditions
<i>Dont Section Foot en marchant</i>	131 €	0 €	131 €	
<i>Dont Section Roller</i>	1 565 €	0 €	1 565 €	
<i>Dont Section Volley</i>	3 230 €	0 €	3 230 €	
ACN (Association Couëron natation)	6 714 €	0 €	6 714 €	
Tennis Padel club Couëronnais	4 983 €	10 000 €	14 983 €	Soutien aux cotisations remboursées suite aux impacts des travaux 2023 de la Halle de tennis
Véloce sport couëronnais TOTAL GENERAL	2 960 €	11 600 €	14 560 €	
<i>Véloce sport couëronnais utilisation du vélodrome</i>	750 €	0 €	750 €	Sur présentation de facture
<i>Véloce sport couëronnais section compétition</i>	1 643 €	0 €	1 643 €	
<i>Véloce sport couëronnais section cycle VTT</i>	567 €	0 €	567 €	
<i>Véloce sport couëronnais Trophée des Sprinters</i>	0 €	7 600 €	7 600 €	Subvention exceptionnelle dans le cadre de la réalisation de l'événement Trophée des sprinters
<i>Véloce sport couëronnais 4 Courses</i>	0 €	3 000 €	3 000 €	Subvention exceptionnelle dans le cadre de la réalisation des 3 courses en 2024.
<i>Véloce sport couëronnais Randonnée P. Brétécher</i>	0 €	1 000 €	1 000 €	Subvention exceptionnelle dans le cadre de la réalisation de la Randonnée P.Brétécher
Tonic gym de Couëron	1 459 €	0 €	1 459 €	
Association sportive du collège Paul Langevin "l'Essor Couëronnais"	765 €	0 €	765 €	
Judo Jujitsu Club Couëronnais (dojo couëronnais)	1 468 €	0 €	1 468 €	

Associations	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Total subvention	Conditions
Club d'Arts Martiaux de Couëron	1 513 €	0 €	1 513 €	
Aviron Loire Océan	419 €	0 €	419 €	
Association sportive du collège Sainte-Philomène	1 155 €	0 €	1 155 €	
Couëron tennis de table	1 934 €	0 €	1 934 €	
Couëron Triathlon	995 €	150 €	1 145 €	Subvention exceptionnelle relative au soutien des coûts d'utilisation du vélodrome sur présentation de facture
Par 4 chemins (cavaliers et cie)	866 €	131 €	997 €	Subvention exceptionnelle dans le cadre du soutien à l'aménagement du terrain de pratique
ABL (Association Badminton en Loisir)	540 €	0 €	540 €	
Association sportive du lycée professionnel Jean-Jacques Audubon	314 €	0 €	314 €	
Pour elle et lui - (Self-defense/Jujitsu)	281 €	0 €	281 €	
A.C.G.E. (Association Couëronnaise de Gymnastique d'Entretien)	344 €	0 €	344 €	
Masters cyclisme Loire Atlantique	109 €	150 €	259 €	Subvention exceptionnelle relative au soutien des coûts d'utilisation du vélodrome sur présentation de facture
Club couëronnais d'Aïkido	206 €	200 €	406 €	Soutien à la participation d'un stage hors commune sur présentation de facture
Marche Randonnée Couëronnaise	1 980 €	0 €	1 980 €	
Chab'Pétanque	540 €	0 €	540 €	
La récré aquatique	0 €	500 €	500 €	Subvention exceptionnelle de soutien à l'événement Anniversaire 2023

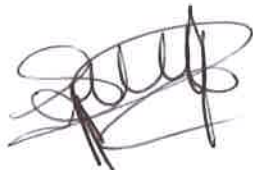
Associations	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Total subvention	Conditions
Entre le Ciel et la terre	75 €	0 €	75 €	
TOTAL	104 489 €	26 031 €	130 520 €	

- autoriser Madame le Maire à signer la convention annuelle avec l'Etoile Sportive Couëronnaise correspondante,
- autoriser Madame Le Maire, ou son délégataire, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

À Couëron, le 15 AVR. 2024

Sylvie Pelloquin
Le secrétaire de séance



Ludovic Joyeux
1^{er} Adjoint



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 22/04/2024 au 22/06/2024 et transmise en Préfecture le 19/04/2024

- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.